

116 AVOCAT·E·S CONTRE LE DÉLIT DE SOLIDARITÉ

Cent-seize avocates et avocats, des quatre coins du pays, rejoignent aujourd'hui la campagne en faveur de l'initiative pour modifier l'art. 116 LEI et dépenaliser l'aide aux personnes migrantes lorsque le mobile est honorable. Dans l'attente d'une révision formelle de la loi, nous appelons les secteurs honnêtes et humains du Pouvoir judiciaire à user de toute la marge de manœuvre que le droit interne et international leur offre et à refuser de poursuivre et/ou condamner les actes de solidarité. Nous confirmons enfin notre disponibilité pour défendre celles et ceux que l'État poursuit pour des gestes qui ne mériteraient que gratitude.

Les raisons de ce ralliement sont nombreuses, mais la première pour tout juriste est la contradiction de cet article avec la raison d'être du droit pénal. La Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 nous rappelait déjà que « la loi n'a le droit de défendre que les actions nuisibles à la société » (art. 5). Aujourd'hui encore, on enseigne dans les facultés de droit que la répression pénale doit être limitée « aux infractions qui portent atteinte aux intérêts d'autrui ou aux intérêts publics ». Comment concilier ce principe avec l'art. 116 LEI et son application aux cas de soutien apporté dans un but humanitaire ? Qu'y a-t-il de nuisible à soigner un malade, à héberger une femme enceinte ou un sans-abri, rajouter un couvert pour nourrir une affamée ? Comment la solidarité humaine peut-elle être considérée comme préjudiciable pour la société ?

Confrontée aux principes généraux du droit pénal, la répression de l'aide offerte dans un but humanitaire se révèle une anomalie, qui ne s'explique que par la xénophobie et le racisme de celles et ceux qui l'ont conçue et voté.

Mais encore, nous sommes certainement nombreux et nombreuses, parmi les signataires, à devoir reconnaître avoir nous-même conseillé, assisté, soutenu des travailleuses et travailleurs étrangers afin qu'ils puissent entrer ou séjourner en Suisse sans autorisation valable, malgré et contre cette loi inhumaine et discriminatoire qui prétendait les en empêcher. Tant que protéger les plus vulnérables sera un crime, nous n'aurons pas honte à nous déclarer coupables et récidivistes.

Bienvenue donc cette campagne, que l'on espère victorieuse. Sans oublier toutefois que l'abrogation du délit de solidarité n'a de sens que si elle s'intègre dans la bataille plus générale contre la criminalisation des travailleuses et travailleurs migrants et de leurs camarades d'exile. Pour qu'un jour, non trop lointain, le crime de solidarité, ainsi que celui de séjour et de travail des personnes migrantes, puissent rejoindre les dispositions contre l'homosexualité ou l'avortement dans le bidon des lois indignes des poubelles de l'histoire.

Olivier Peter, avocat à Genève



Solidarité sans frontières

BULLETIN
SOLIDARITÉ SANS FRONTIÈRES

N° 2, JUIN 2019

WWW.SOSF.CH



Les photos de ce numéro ont été prises par Claude Braun lors de la remise du Prix « Alpes ouvertes » par le cercle des amis de Cornelius Koch le 23 avril dernier aux 7 de Briançon.

Une manifestation transfrontalière a eu lieu lors de la remise du Prix « Alpes ouvertes » entre l'Italie et la France.

Schengen/Dublin
Machine à dépolitiser

Page 2

Prix
Paul Grüninger
L'exile n'est pas un crime

Page 4

Migration,
éducation,
émancipation
Dossier

Pages 5-8

Prolongation du délai de récolte de signatures pour la pétition « La solidarité n'est pas un crime »!

Nouveau délai: 31 juillet 2019
Téléchargez et signez la pétition sur:
article116.strikingly.com

Peu importe qu'il soit question d'armes, de banques de données ou de frontières – la référence au développement de l'acquis de Schengen met fin à la discussion.

SCHENGEN/DUBLIN ET LA SUISSE

La machine à dépolitisation

Le 19 mai, le peuple suisse a accepté le nouveau droit sur les armes qui adapte le droit national à la directive de l'UE en la matière. La votation a été précédée d'une campagne assez absurde où les questions à débattre vraiment ont été largement ignorées. Il y aurait cependant eu beaucoup à dire à leur sujet. Par exemple, que la réduction des armes en circulation diminue aussi le risque de suicides et de violences domestiques meurtrières. Ou que le durcissement était de loin insuffisant en prévoyant que les propriétaires d'armes semi-automatiques ont trois années entières pour les enregistrer et que la détention privée d'armes militaires n'est pas définitivement abolie.

Il est peu étonnant que les opposant·es au nouveau droit – lobby «Pro Tell», sociétés de tir, SVP & Co. – pérorent sur le «diktat du désarmement». Mais, de leur côté, les partisan·es du durcissement (ultraléger) du droit sur les armes n'ont pas tant cherché à parler d'armes et ont préféré mettre en garde contre les conséquences d'un vote négatif pour la Suisse qui risquait de se faire virer de l'association de Schengen. Leur argument était que la directive de l'UE sur les armes fait partie de l'acquis de Schengen dont les modifications et extensions doivent être à chaque fois mises en œuvre par la Suisse dans les deux ans après leur notification. «Operation Libero» a distribué des cartes postales «I love Schengen» avec diverses destinations de voyage dans l'UE. Le comité bourgeois «Oui au droit des armes et Schengen/Dublin» a expliqué au public qu'un oui au droit des armes en serait aussi un à la liberté de voyager, à la sécurité et à l'économie. Ces attitudes de fortes louanges à l'égard de Schengen ont fait oublier, il va

presque de soi, le cloisonnement des frontières européennes, la misère des personnes en quête de refuge et les diverses banques de données de Schengen, qui n'ont eu aucun rôle dans la campagne référendaire. Il y aurait toutefois eu, à leur sujet, aussi quelques nouveautés dont il faudrait parler.

Promotion au lieu de journalisme

Commençons par les banques de données: le Tagesanzeiger (3 avril 2019) et la NZZ (7 mai 2019) ont consacré des articles détaillés au système d'information de Schengen (SIS) en vue de la votation. Dans les deux journaux, le chef du bureau SIS à l'Office fédéral de la police (fedpol) a pu proclamer qu'il y aurait un résultat positif «toutes les trente minutes» dans les recherches de personnes, que les recherches seraient une «affaire de minutes» et que la police serait «aveugle sans Schengen». Le Tagesanzeiger relève même que plus de la moitié des 107 résultats positifs parvenus à Berne lors du week-end en question se rapporte non pas à des cas de recherches policières au sens véritable, mais à des interdictions d'entrée frappant des ressortissant·es d'États hors UE et à des appels «pour le contrôle discret». Les graphiques multicolores montrent aussi que le nombre des interdictions d'entrée enregistrées dans le SIS est plus de 12 fois supérieur aux appels avec mandat d'arrêt. «Les protecteurs des données émettent la critique que les États Schengen surveillent trop», poursuit l'article, dans lequel ni les protectrices et protecteurs des données ni d'autres critiques n'ont la parole.

C'est en vain qu'on cherche dans les deux journaux des informations sur le renouvellement des systèmes d'information de l'acquis de Schengen, activé dans l'UE de part et d'autre depuis 2016. Pas un mot sur le fait que les trois banques de données existantes – SIS, système d'information pour les visas (SIV) et Eurodac – seront démantelés et que trois nouveaux systèmes seront créés, à savoir le système d'entrée/de sortie (EES), le système d'information et d'autorisation concernant les voyages (ETIAS) et le casier judiciaire concernant des ressortissants de pays tiers (ECRIS-TCN). Le Parlement devra adopter dans les deux ans à venir un épais paquet de nouveaux règlements UE.

Le grand paquet de données

Le Conseil des États a commencé à sa session de mars en approuvant sans autre discussion le Règlement EES – et même à l'unanimité: le Conseil national devrait lui emboîter le pas en été. À l'avenir, à leur entrée dans l'espace Schengen, toutes les personnes ressortissantes d'un pays tiers, même celles non soumises au visa obligatoire, se verront saisir non seulement leurs données personnelles, mais aussi leur empreintes digitales et leur portrait (données biométriques) pour qu'elles soient enregistrées dans l'EES. Si le départ n'est pas

« Ces louanges à l'égard de Schengen ont fait oublier le cloisonnement des frontières européennes, la misère des personnes en quête de refuge et les diverses banques de données de Schengen, qui n'ont eu aucun rôle dans la campagne référendaire. »



La PAF (Police aux frontières) était présente en tenue de combat.

enregistré au cours du délai fixé par le visa, la personne est appelée en anglais «overstay».

Deux autres parties du paquet ont été mis en consultation par le Conseil fédéral en février :

- **Le Règlement ETIAS de l'UE** : le nouveau système s'applique aux personnes ressortissantes d'États tiers qui sont dans l'espace Schengen sans obligation de visa. A l'avenir, elles devront demander une autorisation de voyager par un formulaire on line. ETIAS ajustera automatiquement les données aux banques de données de l'UE et d'Interpol. L'autorité de police de l'UE Europol devra émettre en plus une liste des surveillances et élaborer des critères de risque.
- **Reprise dans le droit suisse de trois Règlements de l'UE concernant le SIS, préconisée par le Conseil fédéral** : il est prévu que soient inscrites dans le SIS les décisions de renvoi exécutables et toutes les interdictions d'entrée même si elles ne se fondent que sur des motifs relevant du droit des étrangers. Le SIS a été complété d'un système automatique de saisie des empreintes digitales et peut désormais être interrogé par l'agence Frontex de protection des frontières.

Les discussions sur les nouveaux règlements relatifs au VIS et à Eurodac sont très avancées dans les organes de l'UE. En mai, le Conseil des ministres et le Parlement de l'UE se sont en outre mis d'accord sur les deux règlements sur l'«interopérabilité» - autrement dit : sur l'extension concomitante des Grands systèmes IT de l'UE dans le domaine de la sécurité et de la migration : à l'avenir, les deux systèmes précités pourront être interrogés par un «portail de recherche» commun.

Seront créés un «système partagé de mise en correspondance de données biométriques», un «répertoire commun de données d'identité» et un «détecteur d'identités multiples».

Encore plus de pouvoir pour Frontex

Prochainement, les Chambres fédérales devront aussi débattre d'un nouveau règlement Frontex car le Conseil des ministres et le Parlement de l'UE ont décidé d'une nouvelle extension de l'«Agence de garde-frontières et de garde-côtes» : dès 2027, elle devrait disposer d'une réserve permanente de 10 000 garde-frontières. Elle acquerra de plus en plus ses propres bateaux, avions et autres équipements. Elle tiendra un rôle encore plus marqué lors des renvois et expulsions. Et elle interviendra aussi en dehors de l'UE dans les affaires de «management des frontières et de la migration».

Par contre, aucun résultat n'est pour le moment à attendre pour la révision du Règlement Dublin. Ce n'est toutefois pas une situation rassurante, car le Règlement Dublin III existant reste applicable. L'Italie empêche l'accès des bateaux de secours à ses ports. Les États d'Europe de l'est refusent d'accueillir les réfugié·e·s. Et divers autres pays – dont la France, l'Allemagne et la Suisse – font tout pour maintenir et rendre plus efficace le régime de Dublin.

Comment alors nous positionner face aux banques de données de Schengen? Voulons-nous vraiment une armée Frontex aux frontières extérieures? N'est-il pas temps d'opposer une alternative à la gare de triage de Dublin? Dans les affaires de Schengen/Dublin, il y aurait donc un grand besoin d'informations et de discussions. Or, les cartes postales puériles «I love Schengen» ne nous avancent guère.

(Bu)

Sauvons le droit d'asile!

Stop Dublin Campaign

«Plus on applique le règlement Dublin, moins on respecte le droit d'asile». C'est le slogan de la #StopDublinCampaign, une campagne européenne de citoyens solidaires engagés quotidiennement auprès des demandeurs d'asile et témoins de situations de plus en plus fréquentes de détresse extrême. Ils réclament le libre choix du pays d'asile et l'abandon du système Dublin. L'initiative se concentre principalement sur la France, où elle a été lancée par la Coordination Française du Droit d'Asile (CFDA), le Collectif pour une Nation Refuge (CNR) et les États Généraux des Migrations (EGM). Dans leur plaidoyer, les associations regrettent la crise actuelle de l'accueil, symptôme «d'une incapacité criante des États européens à penser une politique d'asile juste, digne et solidaire.» Elles dénoncent «une logique comptable, de gestion des flux», qui s'est imposée en Europe par le renforcement des frontières et du système Dublin.



Pour faire passer leur message, les activistes ont organisé une journée de mobilisation contre Dublin le 25 mai dernier, le week-end des élections européennes. Une vingtaine d'événement décentralisés ont eu lieu à cette date en France, mais aussi en Belgique et dans le Nord de l'Espagne. Les moyens d'expression étaient divers : manifestation, rassemblement, flashmob, pique-nique. Parfois, les mobilisations étaient couplées avec les marches pour climat.

Les activistes de la #StopDublinCampaign sont également bien présents sur internet et les réseaux sociaux. Nous vous invitons à suivre leurs publications sur leur page Facebook ou sur Twitter, et à consulter leur site internet www.stopdublin.eu.

La conclusion, il la formule parfaitement. Il est grand temps de se demander : comment accueillir, et non plus qui accueille.

(io)

L'exil et la solidarité avec les migrant·e·s sont criminalisés dans toute l'Europe. La Fondation Paul Grüninger à St-Gall l'a rendu visible par la remise de son prix annuel.

L'HÉRITAGE POLITIQUE D'UN COMMANDANT DE POLICE

L'exil n'est pas un crime

Paul Ernst Grüninger était commandant de la police du Canton de Saint-Gall. Entre 1938 et 1939, en tant que haut fonctionnaire des frontières, il a sauvé plusieurs centaines de réfugié·e·s, dont beaucoup des juifs et de juives, de la persécution nationale-socialiste. Pour ces raisons, il fut suspendu de ses fonctions en 1939, condamné et privé de retraite pour manquement aux devoirs de sa charge et falsifications de documents. Il est mort dans la pauvreté en 1972. Ce n'est qu'en 1993 qu'il a été réhabilité par le gouvernement de Saint-Gall. En 1995, 23 ans après sa mort, le tribunal de Saint-Gall a annulé la condamnation de Paul Grüninger. En 1998, le Grand Conseil du canton de Saint-Gall a accepté une indemnisation matérielle et a dédommagé les descendant·e·s de Grüninger pour la perte de salaire et de retraite du commandant causée par son licenciement sans préavis. Ceux-ci ont renoncé à cet argent et ont créé avec la totalité du montant la Fondation Paul Grüninger. Cette fondation a notamment pour mission d'œuvrer pour la défense active des droits humains.

Les lauréats 2019

Comme l'a dit dans son discours élogieux Wolfgang Kaleck, membre du Conseil d'administration et avocat berlinois, le choix des lauréats de cette année s'inspire de l'héritage politique de Paul Grüninger en rendant hommage aux groupes et individus aidant activement les réfugié·e·s. Le premier prix, doté de 50 000 francs, a été remis à l'équipage du navire de sauvetage Iuventa, confisqué par les autorités italiennes depuis août 2017. Les deux autres lauréats sont la Bâloise Anni Lanz et le groupe d'aide aux réfugié·e·s Mosaik de Lesbos, qui ont reçu chacun 10 000 francs. Cette consécration, qui a eu lieu le 11 mai dernier à Saint-Gall, a montré que non seulement les militant·e·s doivent être honorés en tant que personnes, mais aussi par leur engagement. Au moment où l'équipage du Iuventa a été invité sur scène, ses membres ont demandé à plusieurs autres sauveteurs et sauveteuses de les rejoindre. Il s'agissait de deux représentant·e·s de «Are you Syrious» de Croatie, Stefan Schmidt du Cap Anamur, un membre de «Jugend rettet» et Théo Bruckmeister de Genève, un des «7 de Briançon».

Une résistance diversifiée

Environ 150 personnes de différents milieux de Suisse, d'Allemagne, de Belgique, de Grèce, de Grande-Bretagne, d'Italie, de Croatie et d'Autriche ont participé à l'événement. Cette affluence a donné une image impressionnante de l'engagement civil contre la criminalisation du sauvetage et du soutien aux exilé·e·s. Les nombreux discours ont montré le visage de cette diversité. À la fin de la soirée a eu lieu une table ronde animée par le journaliste Christian Jakob, rédacteur du journal berlinois TAZ. Ont participé Ben Hayes (Transnational Institute, Grande-Bretagne), Reto Plattner de l'Alarmphone de Zurich, Tajana Tadić de Are you Syrious Croatie, Théo Bruckmeister de Genève et la capitaine

du Iuventa, Pia Klemp. Ils et elles nous ont à nouveau démontré combien la résistance contre la construction de la forteresse Europe est multiple et intelligente. Néanmoins, tous ces élans de solidarité qui s'étendent à travers l'Europe continuent d'être criminalisés, nos gouvernements et nos autorités mettant de côté les valeurs humaines.

L'équipe du Iuventa avait déjà décidé d'utiliser une partie du prix afin de rendre possible la rencontre du lendemain où une quarantaine de personnes se sont rencontrées pour mieux se connaître et échanger leurs pratiques pour une résistance ensemble. Ce fut une expérience motivante pour tous les participant·e·s et il a été décidé de se coordonner à l'avenir, afin de ne pas lutter seuls.

Camillo Römer et Claude Braun,
FCE Suisse

« Paul Ernst Grüninger a sauvé plusieurs centaines de réfugié·e·s de la persécution du nationale-socialiste. »

RENDEZ-VOUS LE 7 SEPTEMBRE

L'éducation change le monde!

«L'éducation est l'arme la plus puissante qu'on puisse utiliser pour changer le monde». Cette célèbre citation de Nelson Mandela nous rappelle l'importance de l'éducation dans nos vies. Pas uniquement parce qu'elle nous prépare au «marché du travail», mais surtout parce qu'elle nous permet d'avancer, de comprendre la société et d'en faire partie, de développer un esprit critique. Bref, de nous approprier le monde qui nous entoure et d'agir pour le transformer.

Le 7 septembre prochain, Solidarité sans frontières et le Syndicat des Services publics (SSP) organisent ensemble une journée d'étude intitulée «Réfugié·e·s : éducation, intégration et émancipation». Avec cette rencontre, nous cherchons à mettre autour d'une même table les réfugié·e·s, les spécialistes de l'éducation et les activistes dans le but d'échanger et d'analyser ensemble le système de formation suisse. Sur la base des interventions, des discussions et des ateliers partagés au cours de la journée, nous voulons dresser un état des lieux critique de la situation des réfugié·e·s – enfants et adultes – et de leurs possibilités de formation et d'éducation. Markus Truniger, membre du projet «Éducation interculturelle» du SSP et ancien collaborateur de la direction de l'éducation du canton de Zurich, participe à l'organisation de cette journée et souhaite qu'elle soit une plateforme qui permettra de faire valoir des revendications communes. Il a accordé une longue interview à Solidarité sans frontières, que vous pourrez lire dans le présent dossier.

Le risque est très présent, lorsqu'on aborde un sujet comme la formation des personnes migrantes, de tomber dans des formes de paternalisme et d'eurocentrisme, difficile à combattre parce que bien souvent inconscientes. C'est que la manière de concevoir et d'organiser l'éducation est un reflet du fonctionnement général de notre société, imprégnée d'un racisme profond et structurel. Il nous a semblé que la meilleure façon de faire face à cette problématique était de donner également la parole aux migrant·e·s. Laura Flórez Castellar est anthropologue. Ancienne stagiaire chez Solidarité sans frontières, elle vient de la Colombie et vit en Suisse depuis plusieurs années. Elle se réunit régulièrement avec d'autres femmes latino-américaines pour se former à travers la lecture de textes en espagnol, mais aussi grâce aux partages d'expériences. Dans un article écrit pour ce bulletin, elle nous parle d'autonomie («empoderamiento»), de partage des savoirs et d'auto-organisation. Parce que l'éducation, ce n'est pas seulement l'accès à des offres institutionnelles, mais également un processus émancipateur qui se construit à la base, par les personnes elles-mêmes.

Dernièrement, la question de l'éducation a été très présente dans les mouvements de défense du droit d'asile. Dans les nouveaux centres fédéraux d'asile par exemple, des organisations ont dénoncé



**Solidarité
sans
frontières**

DOSSIER 2 – 2019
SOLIDARITÉ SANS FRONTIÈRES

JUIN 2019

**MIGRATION, ÉDUCATION ET
ÉMANCIPATION**



La sociologue Pinar Selek a soutenu les 7 de Briançon.

une scolarisation insuffisante des enfants (souvent, elle n'est que de quelques heures par semaine). Plusieurs associations ont également dénoncé le problème de la perte de la possibilité de poursuivre un apprentissage pour les jeunes requérant·e·s d'asile au moment de recevoir une décision négative à leur demande d'asile. Nous espérons, avec la journée du 7 novembre et avec ce dossier, pouvoir apporter des éléments de réflexion qui seront utiles aux différents mouvements. Notre horizon : une éducation émancipatrice qui permette à chacun et chacune de s'armer pour changer le monde!

(io)

* Pour s'inscrire à la journée de formation du 7 septembre : <http://bit.ly/2V3jCEc>

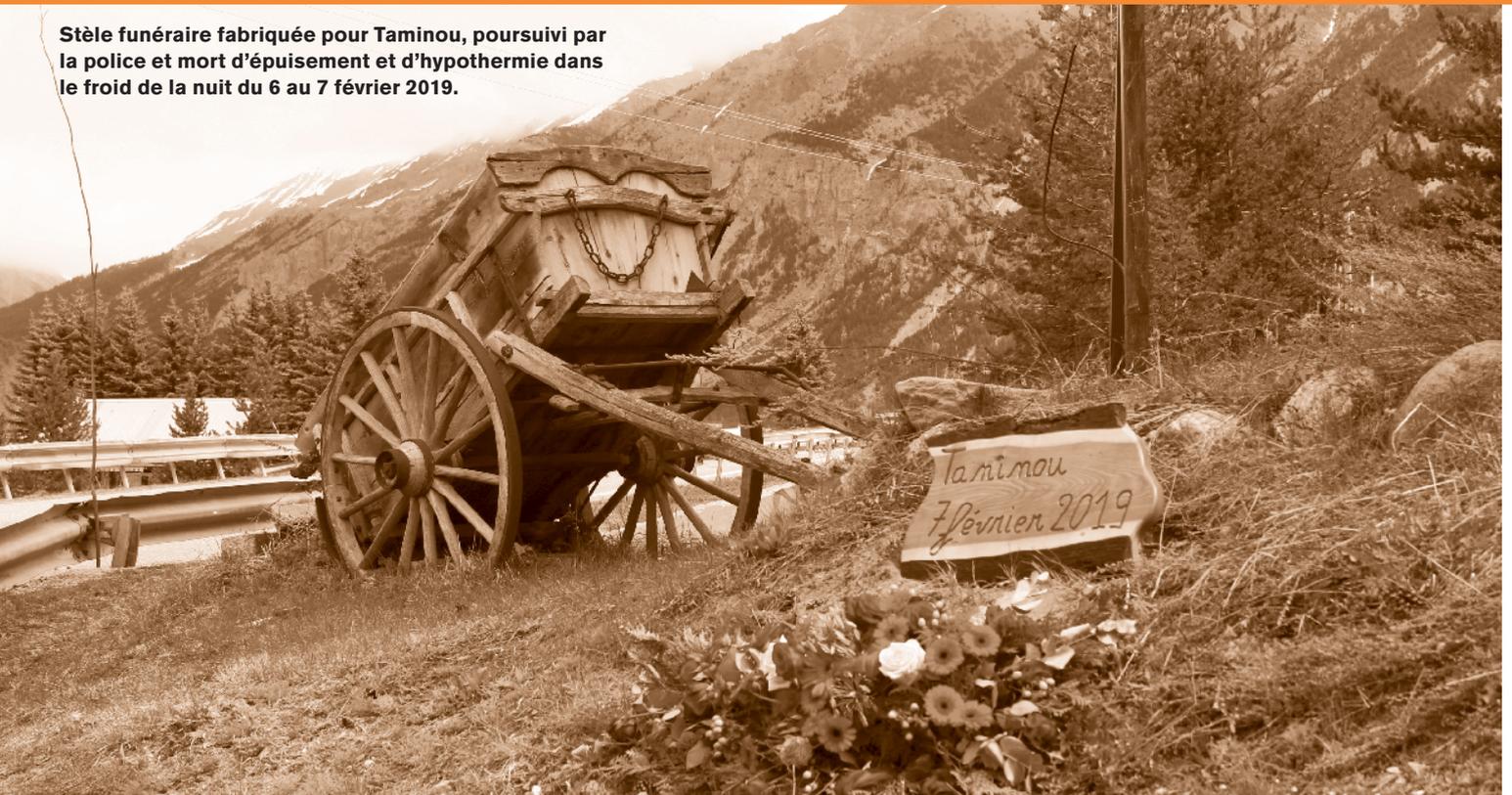
** La participation à la journée est payante. Néanmoins, Solidarité sans frontières souhaite que toute personne qui le souhaite puisse participer. Nous offrirons l'entrée à celles et ceux qui ne peuvent pas la financer. Pour cela, merci de nous contacter à : sekretariat@sosf.ch.

Bulletin 2 – 2019
Solidarité sans frontières
Schwanengasse 9
3011 Berne
www.sosf.ch

sekretariat@sosf.ch
Fon 031 311 07 70
PC 30-13574-6

IBAN CH03 0900 0000
3001 3574 6
BIC POFICHBEXXX

Stèle funéraire fabriquée pour Taminou, poursuivi par la police et mort d'épuisement et d'hypothermie dans le froid de la nuit du 6 au 7 février 2019.



QUELS SONT LES BUTS D'UNE POLITIQUE DE LA FORMATION POUR ET AVEC LES MIGRANT·E·S ET LES RÉFUGIÉ·E·S ?

« Formation égale pour toutes et tous »

« Réfugié·e·s – Éducation, intégration et émancipation ». C'est le titre d'une journée d'étude organisée en septembre par le Syndicat des services publics (SSP) et Solidarité sans frontières. A titre préparatoire, nous avons parlé avec Markus Truninger qui est engagé au SSP dans le projet d'éducation interculturelle. Comme il le dit lui-même, il a 40 ans de « business scolaire » derrière lui : 10 en tant qu'enseignant en ville de Zurich et 30 à la Direction de l'éducation du canton de Zurich où il a, à la fin, dirigé le programme « Qualité dans les écoles multiculturelles ».

Dans le journal « bildungspolitik » du SSP, la formation des migrant·e·s et des personnes requérantes d'asile est un thème récurrent. Comment l'expliquer ?

Les enseignant·e·s affiliés au SSP ont été pionniers dans ce domaine. Dans les années 1970, alors que j'ai débuté mon activité d'instituteur à Zurich, nous sentions déjà les effets de l'immigration. L'égalité des chances a été dès le début la revendication principale – comme dans les organisations de migrant·e·s avec lesquelles nous avons toujours beaucoup de contacts. Elles revendiquaient aussi le droit des parents d'être consultés par exemple sur les filières scolaires. Et la troisième revendication réclamait l'institution d'un enseignement dans la première langue, qu'on appelle aujourd'hui « enseignement dans la langue d'origine ».

Existe-t-il depuis lors ?

Oui, à ma connaissance, dans tous les cantons, mais il y a des différences sensibles – à Zurich, en 27 langues, à Bâle peut-être même plus, mais dans d'autres cantons l'offre est au contraire moindre. A la Conférence des directeurs de l'instruction publique (CDIP), un certain accord a vu le jour : dans le concordat Harmos, les cantons qui l'ont signé s'engagent à soutenir l'organisation de l'enseignement dans la langue d'origine. Dans cet enseignement, les écoles publiques travaillent toujours avec des prestataires

externes – des ambassades ou consulats et aujourd'hui en plus avec des associations. C'est un système coopératif.

J'ai de la peine à imaginer cela : l'ambassade de Turquie par exemple ne semble pas être le partenaire que l'on souhaite avoir.

Certes, les États – et pas seulement la Turquie – ont des intérêts. Mais cela vaut aussi pour certaines associations de parents. Il y en a qui ont des vues religieuses. Lorsque l'enseignement a lieu dans les écoles publiques, il doit être neutre du point de vue tant confessionnel que politique. Il n'est pas très facile de le vérifier. Zurich a un système de reconnaissance, d'autres cantons le font de manière moins systématique.

Que se passe-t-il pour les communautés linguistiques qui n'ont pas d'État – par exemple celles des Kurdes ?

A Zurich, il y a un enseignement dans chacune des deux langues kurdes. S'il n'y a pas d'État d'origine qui s'occupe de l'enseignement dans la langue d'origine, les gens peuvent s'organiser en association. Mais c'est difficile sans un soutien financier solide. En plus, certaines associations sont aussi très instables.

Tu es depuis des décennies dans « le business scolaire ». N'as-tu pas, rétrospectivement, le sentiment que nous devons toujours mener les mêmes batailles ? Par exemple, ce discours qui refait sans cesse surface qu'il y aurait trop d'enfants étrangers et qu'on devrait les séparer des autres.

C'est vrai, le thème de l'« école séparée » est revenu constamment. Dans les années 1990, il y a eu des classes séparées pour les élèves qui savaient mal l'allemand. C'est l'UDC qui a mis cela en œuvre pendant un certain temps. Comme dans d'autres cas, elle n'avait pu réunir une majorité dans ce sens qu'avec le concours des partis du centre. La xénophobie existe encore. Mais elle ne s'exprime pas toujours de la même manière.

Cependant, de l'autre côté, les discours positifs ont aussi changé et se sont éloignés de cette idée de traitement spécifique pour les « étrangers », de l'idée que, chez les enfants de migrant·e·s, il en va de rattraper des déficits. Ce sont avant tout les villes qui ont compris que la diversité est quelque chose de normal et que les systèmes scolaires doivent s'adapter à la migration. Certaines structures de soutien comme les cours d'allemand en tant que deuxième langue ont été plus fortement protégées dans les lois sur les écoles primaires. Il y a eu aussi des progrès en ce qui concerne les réfugié·e·s : La scolarisation des enfants se trouvant dans les centres d'asile a longtemps été contestée. Entre-temps, la Confédération et le SEM ont aussi compris que la formation est un droit fondamental.

Mais la question a aussi toujours été de savoir si l'enseignement a lieu dans les centres d'asile ou si les enfants vont à l'école publique normale et deviennent alors visibles.

Il n'est malheureusement pas nouveau que l'enseignement dans les centres ne correspond souvent pas aux standards scolaires habituels. Pour les nouveaux centres fédéraux, il y a eu quelques années le centre test à Zurich. Il y avait des classes dites d'accueil, les enfants allaient toute la journée à l'école gérée, comme le centre test lui-même, par l'Asylorganisation Zürich (AOZ). L'école était certes à l'extérieur du centre – dans ses propres locaux qui toutefois ne correspondent pas au standard scolaire habituel. Le centre fédéral définitif de Zurich est aussi géré par l'AOZ mais, dès l'été, les enfants iront dans une école municipale qui sera responsable de son exploitation. Les enfants seront insérés dans la vie scolaire. Il s'agira de classes d'accueil où on apprend l'allemand et aussi d'autres matières. L'intégration dans une classe régulière serait très difficile dans cette première courte phase après l'arrivée en Suisse. Dès que les enfants séjournent dans une commune, c'est autre chose. Telle est la situation telle qu'elle existe à Zurich. Dans les autres centres fédéraux, ça semble se passer autrement.

A Boudry, les enfants reçoivent un enseignement dans le centre même et aussi pendant la moitié du temps habituel.

C'est contraire à la loi. La formation scolaire de base n'est pas une formation à mi-temps.

Ce n'est toutefois pas que dans les centres fédéraux qu'il y a des difficultés avec la formation scolaire.

La formation est fortement influencée par le cadre de vie des enfants. Et celui des enfants de

réfugié·e·s ne correspond pas aux standards fixés par les droits de l'enfant. Les grands centres ne sont pas adaptés aux enfants et les nombreux changements de lieu de vie non plus : du centre fédéral dans un centre cantonal, puis dans les communes et là aussi souvent d'un logement d'urgence à un autre. Il y a un manque de stabilité pour les enfants. La situation dans les lieux d'hébergement d'urgence et également dans quelques centres de transit est simplement préjudiciable aux enfants. La Constitution fédérale exige finalement une meilleure protection pour eux.

L'école en soi ne peut pas changer la situation de vie des enfants. Mais la formation présuppose une situation de vie adéquate, de la stabilité, un logement adapté et surtout une perspective d'avenir sûre. C'est pourquoi, nous demandons dans les thèses de notre journée d'étude que les familles avec enfants soient régularisées après deux ans de présence en Suisse pour que les enfants puissent grandir normalement – sans crainte ni insécurité.

Pour les sans-papiers qui ne sont pas passés par la procédure d'asile, même la possibilité d'un apprentissage a été mise en route – au moins sur le papier. Quelle est la réalité de la formation pour les sans-papiers ?

A l'école obligatoire, ça joue en général. Il y a certes encore des administrations communales qui n'ont pas compris que selon la législation sur les écoles, tout enfant qui vit dans une commune peut et doit aller à l'école. Quand il y a une intervention au nom du droit sur les écoles, l'administration communale doit s'y tenir. La toute petite porte ouverte pour les apprentissages a toutefois rarement été franchie parce que la démarche est trop compliquée et trop risquée pour tout le monde. Les jeunes, mais aussi les familles, devraient révéler leur statut irrégulier

et c'est une décision risquée. Il faut un permis de travail – ce qui représente un obstacle. D'un autre côté, de telles complications dissuadent aussi les maîtres d'apprentissage.

La question demeure : que peuvent attendre les jeunes migrant·e·s et les jeunes requérant·e·s d'asile après l'école obligatoire ?

Concernant ces jeunes, au plus tard après leurs 18 ans, il n'y a pas d'activité à plein temps possible pour toutes et tous. Les mineurs non accompagnés sont encore à l'école jusqu'à 18 ans. Après, c'est l'attente de leur décision sur l'asile dans une commune ou une autre. On les envoie peut-être prendre des leçons d'allemand auprès de bénévoles. Et ensuite on s'étonne qu'ils et elles parlent si peu l'allemand et ne soient pas préparés pour un apprentissage.

Est-ce que le nouvel Agenda Intégration Suisse apporte ici un changement ?

La Confédération est aujourd'hui très généreuse dans les objectifs. Les cantons peuvent maintenant obtenir plus d'argent de la Confédération mais ils doivent alors aussi mettre la main au porte-monnaie. Sinon, ça ne suffit que pour des « cours de base », cours d'allemand la première année. Dans cette idée, des mandats sont donnés à diverses organisations ou entreprises – principalement à des écoles parallèles où on peut apprendre l'allemand pour réussir un examen et acquérir le niveau A2.

Si on prenait l'agenda au sérieux, il faudrait alors, pour la suite, mettre en place suffisamment d'offres de transition qui conduisent à un apprentissage, à une préparation professionnelle, aussi à des écoles supérieures. L'agenda intégration reste insuffisant.

Quelle perspective peut-il y avoir dans ce domaine ? Quelles seraient aujourd'hui tes revendications les plus importantes ?

Même formation pour toutes et tous – aussi pour les réfugié·e·s, les sans-papiers et leurs enfants. Il faut revoir la façon de penser : les droits de l'enfant sont des droits fondamentaux et sont donc supérieurs aux prescriptions du droit des étrangers. D'un point de vue pratique, il faut créer systématiquement des offres de formation après l'école obligatoire. Et, enfin, il faut que les conditions propices à une formation soient remplies : stabilité dans le logement et dans le cadre de vie, régularisation du séjour et statut de séjour sûr. La formation à elle seule ne change pas la situation. Dans tout ça, les personnes concernées et leurs organisations doivent pouvoir avoir leur mot à dire. Si on n'écoute pas les personnes concernées, on n'aboutit qu'à des solutions technocratiques.

(Bu/io)

Un apprentissage à partir de l'expérience

Les migrant·e·s s'auto-organisent pour échanger des savoirs et gagner en autonomie. Laura Flórez Castellar construis avec d'autres femmes latino-américaines un espace autogéré de formation à Berne. Elle nous livre ici quelques réflexions.

En Suisse, la « formation pour les migrant·e·s » est généralement comprise comme l'éducation formelle offerte par l'État ou par des structures parallèles comme des ONGs, associations, écoles ou fondations. Cette idée est également véhiculée par les organisations qui défendent les droits des migrant·e·s. Jusqu'à présent, la lutte s'est concentrée sur le fait d'élargir l'accès des personnes migrantes aux institutions éducatives et d'augmenter les quotas de cours de langue. Sans dénigrer ces processus, nous voulons visibiliser d'autres « formations » qui ne dépendent pas de l'État ou des organisations suisses d'activistes. Nous parlerons ici d'un espace de formation autogéré par les personnes migrantes elles-mêmes, alors que le droit à l'éducation et à la « culture » demeure un privilège suisse¹. En tant que migrantes, nous nous sommes organisées pour ouvrir des espaces de « formation » dans le but d'échanger des savoirs et de développer notre autonomisation (« empoderamiento »).

Échanges de savoir

L'échange de savoirs est une pratique récurrente dans diverses sociétés. Se réunir pour partager des expériences est fondamental pour établir des réseaux de soutien, du collectif, un apprentissage basé sur l'expérience et la survie stratégique. Face à l'absence de droits et aux limitations de nos vies, nous partageons des savoirs qui vont de comment obtenir un subside ou une réduction pour notre abonnement de transport à comment divorcer d'un Suisse sans perdre les droits conquis au cours de notre vie en Suisse. Nous partageons aussi les noms des médecins et des hôpitaux les moins racistes. Nous nous racontons nos expériences quotidiennes de discrimination, nous nous encourageons et nous partageons les outils légaux pour nous défendre. Ainsi, l'échange de savoirs devient un chemin pour nous approprier cette réalité suisse.

Cet échange se fait dans différents lieux avec différents niveaux d'institutionnalisation : Nos propres maisons, des centres de migrant·e·s, des cafétérias, des bars et des centres autogérés. Il est réellement difficile de créer nos propres espaces. Comme l'échange de savoirs passe par la critique du racisme en Suisse, peu de personnes ou d'organisations acceptent que ce genre de rencontres se fassent dans leurs locaux. Même s'ils côtoient eux-mêmes quotidiennement des personnes migrantes, la critique du racisme structurel dans lequel nous vivons les dérange. Ainsi, nous devons lutter pour ouvrir des espaces où nous pouvons parler en confiance, dans notre langue et sans racisme actif. Avec pour objectifs de ne pas être seules, de pouvoir

compter sur un réseau de soutien et de soutenir la prise de décision stratégique pour améliorer nos conditions de vie.

Auto-organisation des migrant·e·s

Nous comprenons l'autonomisation des migrant·e·s en Suisse comme un énorme effort quotidien pour nous approprier cet environnement. Le plus difficile dans ce processus a été de nous approprier notre propre voix, bien qu'elle soit exclue ou ridiculisée. Continuer à lutter avec nos limites et nous douleurs et, de plus, apprendre aux Suisses ce que signifie le racisme.

Le groupe d'études féministes en espagnol, qui se réunit dans la Frauen*raum de la Reitschule de Berne nous permet, à l'interne, de lire ensemble des auteures latino-américaines qui ne sont en principe pas incluses dans les programmes des universités en Suisse. De continuer à déconstruire les logiques coloniales et à nourrir nos positions antiracistes. Pendant la discussion, la professeure qui a créé l'espace, Lina Muñoz, nous propose des sujets pour faire des liens avec nos expériences personnelles. Cette dynamique nous permet de nous connaître mieux et de voir les luttes que chacune a menées pour arriver jusqu'ici. Cela nous permet aussi d'identifier des expertises chez chacune et de savoir vers qui nous diriger en cas de besoin. Les difficultés sont nombreuses et sans solutions définitives. Notre Sud, c'est d'insister sur le partage, bien que cela implique des fatigues et des pauses.

Vis-à-vis de l'extérieur, le groupe génère de nouvelles perceptions de ce que nous pouvons faire dans cette société et montre comment ouvrir un chemin autogéré au milieu de l'institutionnalisme suisse. L'intérêt et des expressions de soutien vis-à-vis du groupe arrivent chaque semaine. Comme ce texte a proposé une réflexion sur la « formation des migrants » au-delà de la revendication de l'accès aux structures officielles, nous voulons conclure en saluant chacune des initiatives migrantes qui, aux quatre coins de la Suisse, ouvrent des espaces pour se former et nourrir les liens!

Si tu es suisse et antiraciste, aide les migrant·e·s qui t'entourent à grandir dans leur autonomie!

Renonce à faire le prof et mets-toi en position d'écoute!

La formation anti-raciste se fait des deux côtés.

Laura Flórez Castellar

¹ Nous comprenons que cette société n'est pas homogène et qu'il existe aussi des inégalités parmi ceux qui ont un passeport suisse.

DES LUCIOLES DANS LES MONTAGNES

Remise du Prix «Alpes ouvertes»

«*La planète tourne. Sur cette planète, il y a une lutte infernale entre deux mondes. Le monde des oppresseurs, des dominants et le monde des lucioles qui ne veulent pas être esclaves (...)*»

Pinar Selek

Les mots de Pinar Selek ont réchauffé le cœur et l'âme des manifestant·es, le 23 avril dernier à Briançon. Sous le regard glaçant des gendarmes en tenue de combat de la PAF (police aux frontières), les lucioles se sont donné un prix. Le prix «Alpes ouvertes» qui, à l'initiative du cercle des amis de Cornelius Koch, récompense les personnes venant en aide aux exilé·es à passer les frontières et poursuivre leur envie de vie meilleure. Cette année, les lauréat·es du prix sont les 7 de Briançon, condamnés pour aide à l'entrée illégale sur le territoire lors d'une contre-manifestation au mouvement des identitaires. L'ancien procureur du Tessin Dick Marty a également pris la parole. Il a rappelé que la désobéissance aux lois pour motifs moraux est autant ancienne que la figure d'Antigone, héroïne rebelle du dramaturge grec Sophocle. Il a également tenu à signifier sa solidarité avec les policier·es, victimes elles aussi du système, comme en témoigne le taux élevé de suicides au sein de la profession. Benoît, l'un des 7, a pris le micro à sa suite, offrant un contrepoint saisissant aux paroles de Marty: «Est-ce un jeu que cette répétition systématique d'actes de violence, d'humiliations, de vols, de graves atteintes aux droits, de chasse à l'homme, de menaces envers des personnes qui ont la peau noire ou bien est-ce que cela porte un nom?» a-t-il scandé, ses yeux dans ceux des policiers, impassibles et armés.

Pour rendre leur dignité aux victimes des violences policières, les militant·es solidaires se sont ensuite recueillis devant une stèle funéraire fabriquée pour Taminou, poursuivi par la police et mort d'épuisement et d'hypothermie dans le froid de la nuit du 6 au 7 février 2019. Les gendarmes qui nous avaient suivi sur le parking ont à leur tour fait preuve de dignité, demandant aux voitures des touristes de rouler au pas pendant la cérémonie d'hommage. Si ce geste n'efface en rien la terrible violence qui a lieu quotidiennement dans la station de ski française, il permet peut-être de nous conforter dans l'idée que si la

lutte des lucioles peut paraître parfois bien dérisoire, elle permet d'apporter un peu de lumière et de faire reculer à petits pas l'horreur du système répressif de la forteresse Europe dans ces Alpes, qui, ainsi que le craignait Cornelius Koch, risquent de redevenir brunes, comme durant les heures les plus sombres de notre histoire.

Sophie Guignard

«RESTRUCTURATION» DANS LE CANTON DE BERNE

Pas de centre de retour à Prêles

Session de printemps du Grand Conseil à Berne: il y a plus de 20 interventions l'après-midi du 12 mars 2019 sur la motion interpartis de Haşim Sancar qui demande de renoncer au centre prévu à Prêles. Sur la tribune de l'Hôtel de ville bernois réservée au public, des représentant·es du groupe d'action de Prêles et quelques personnes requérantes d'asile déboutées attendent le vote qui est toutefois renvoyé au lendemain matin. Après encore quelques prises de parole par des parlementaires le matin, le vote a enfin lieu: par 80 voix contre 73, la motion est acceptée. Cela signifie qu'il n'y aura pas de centre de retour à Prêles!

Pour les personnes requérantes d'asile déboutées, c'est un grand soulagement de savoir qu'elles ne seront pas transférées sur le plateau de Diesse dans le Jura bernois. Et pour beaucoup d'activistes engagés, c'est un succès ponctuel qui montre que l'engagement persistant de la population civile peut avoir des effets.

Et cet engagement se poursuit – car la situation intenable des personnes dépendant à long terme de l'aide sociale continue. Le nombre de débouté·es qui devraient quitter la Suisse après le rejet de leur demande d'asile augmente. Notre société méconnaît manifestement les conséquences physiques, psychiques, sociales et économiques entraînées par la pratique du Secrétariat d'État aux migrations en matière d'aide sociale. Cette pratique conduit à long terme à une impasse tant sur le plan économique que sur le plan humain.

Le groupe d'action de Prêles se donnera un nouveau nom lors de sa prochaine assemblée, fixera ses stratégies futures et consolidera sa coopération avec les divers groupements à l'intérieur du canton. Les personnes qui veulent participer à notre action sont cordialement bienvenues et peuvent s'annoncer à l'adresse suivante: info@giveahand.ch

Margrit Moser,
Groupe d'action de Prêles

Post-scriptum: le 26 avril, l'Office cantonal bernois des affaires sociales a désigné les organisations chargées dès 2020 des tâches d'hébergement et d'intégration des requérant·es d'asile et des personnes admises provisoirement dans les cinq régions du canton. L'ORS, qui avait postulé pour les cinq régions, n'a obtenu l'adjudication que pour la région d'Emmental/Oberaargau. La Croix-Rouge suisse interviendra dans les régions de Berne/Mittelland et Jura bernois/Seeland. «Asyl Berner Oberland», association créée par les services sociaux communaux de la région, reprend la région du même nom. En ville de Berne, la compétence appartiendra à la direction municipale des affaires sociales avec le concours de l'Armée du Salut.

(Bu)

DE LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL JUSQU'AUX IMPÔTS

Une application pour les travailleuses et travailleurs du sexe

PROKORE, réseau suisse de défense des droits des personnes travaillant dans l'industrie du sexe, a lancé récemment une application mobile. L'«App Lexi» donne d'importants renseignements pour les travailleuses et travailleurs du sexe: des questions de sécurité dans le travail, de santé, d'impôts et d'assurances sociales y sont traitées. Comme l'industrie du sexe en Suisse occupe passablement de personnes migrantes, l'App contient aussi des informations de base sur les permis de travail et de séjour en Suisse. Quelques exemples: combien de temps ai-je le droit de travailler avec la procédure d'annonce? Où dois-je m'annoncer? Quand me faut-il une carte d'assurance-maladie de l'UE/AELE? Toutes les informations sur l'App sont valables pour toute la Suisse et elles le sont spécifiquement pour le travail dans l'industrie du sexe.

L'application est gratuite et fonctionne sans enregistrement. Toutes les informations sont disponibles en douze langues: allemand, anglais, français, italien, espagnol, portugais, roumain, hongrois, russe, polonais, thaï et slovène. Des illustrations expliquent les indications données et agrémentent la consultation.

On trouve aussi sur l'«App Lexi» des adresses et des coordonnées de contact pour les bureaux spécialisés et de conseil qui proposent des services aux travailleuses et travailleurs du sexe. L'App permet en outre d'appeler directement le numéro des secours 112.

L'App est accessible à l'adresse web suivante:

iOS: <https://apple.co/2W0IXUv>Android: <http://bit.ly/2wcY6CR>Davantage sur PROKORE (Prostitution, Kollektiv, Reflexion): www.sexwork.ch/de/

(Fu)



EN BREF



LA FIN DES DROITS HUMAINS – AU CŒUR DE L'EUROPE

A la frontière bosno-croate

Une délégation d'observation des droits humains organisée par le Forum Civique Européen (FCE) et mandatée par Sosf s'est rendue fin mars à la frontière entre la Bosnie-Herzégovine et la Croatie. Alerté·e·s par des articles de presse et des rapports sur la violente répression perpétrée par les forces de l'ordre croates envers les migrant·e·s, il semblait nécessaire de se rendre sur place pour mieux comprendre la situation.

Nous avons rencontré des collaborateur·trices de l'Organisation internationale pour les Migrations (OIM), des bénévoles locaux engagés en faveur des droits humains, l'Ombudsfrau croate et le Center For Peace Studies à Zagreb. Mais les rencontres les plus nombreuses et les plus marquantes ont été avec des migrant·e·s dans les camps Miral et Hotel Sedra, mais aussi dans la rue. Tous et toutes témoignent du désespoir qu'engendre leur situation, du manque cruel d'accès à la nourriture et aux soins médicaux, des violences subies à la frontière, et de l'impossibilité de faire valoir leurs droits.

Depuis la fermeture de la route des Balkans, la Bosnie est devenue un de ces lieux où des milliers de réfugié·e·s arrivent en cherchant à pouvoir continuer leur route. Dans l'enclave bosniaque qu'est le canton Una-Sana, l'OIM parle de 3'500 personnes enregistrées dans les quatre camps de l'OIM, ce qui laisse supposer qu'un nombre bien plus important de personnes y vivent réellement. Le niveau de vie dans ces quatre camps – anciennes usines désaffectées, hôtel abandonné – est très variable. Tandis que leur présence et leur aide sur place est indispensable, des bénévoles internationaux ont été renvoyés de Bosnie sur des bases légales douteuses, et le travail des volontaires locaux est rendu presque impossible par d'interminables procédures administratives.

De nombreuses personnes rencontrées ont témoigné de la violence physique et psychique des gardes-frontières croates. Les plaies, parfois sévères, que portent leurs corps, sont sans équivoque. Les gardes-frontières croates sont formés et équipés par des agents de FRONTEX.

L'Union européenne doit absolument expliquer l'implication du personnel de FRONTEX dans ces agissements.

Ces Push Backs, c'est-à-dire des renvois forcés sans examiner la situation des personnes concernées, sont strictement interdites en Europe. La Croatie est en train d'adhérer à l'espace Schengen et espère y être admise d'ici 2020. Elle semble être devenue le chien de garde de la frontière Sud-Est de l'UE.

Claude Braun

Le rapport complet de 4 pages peut être commandé au FCE, Case postale 1848, 4001 Bâle, ch@forumcivique.org, tél. 061 262 01 11

PROJET ALTERNATIF DE VACANCES

Velotour d'horizon

Un groupe d'activistes de diverses villes organise de mi- à fin août une randonnée à travers les nouvelles régions d'asile de Suisse: le parcours à vélo par étapes, passe dans les régions pour observer la situation des centres fédéraux et des lieux d'hébergement d'urgence sur place. L'idée est de sortir ensemble de son quotidien, d'établir de nouveaux contacts, de renforcer des initiatives existantes et, en même temps, de vivre et de documenter le non-respect persistant des droits fondamentaux des résident·e·s. La randonnée prendra son départ le 14 août 2019 à Zurich et passera par Baden, Aarau, Bâle, Delémont, Soleure, Bienne, Annette, Berne, le Tessin et Lucerne. A chaque étape, les cyclistes seront reçus par des activistes contre la politique des camps, qui organiseront un programme contrasté. Il est prévu qu'il y ait des rencontres avec les résident·e·s des camps fédéraux. L'idée est aussi qu'il y ait des échanges intenses avec ces personnes.

Le groupe de préparation du VELOTOUR D'HORIZON publiera dès le 1er juin 2019 une plateforme et documentera le tour étape par étape. Le but est de décrire la situation actuelle dans les centres fédéraux, de rendre publics les problèmes les plus importants des résident·e·s et de discuter de propositions pour les résoudre. Le tour rendra aussi visite à des personnes dont la liberté de mouvement est limitée par des assignations à territoire ou des périmètres interdits.

(Pf)

Davantage d'informations sur:

antira.org/velotour

LE SEM NE TIEN PAS SA PROMESSE

Ordre de priorité «adapté»

Le 1^{er} mars 2019, la nouvelle procédure d'asile est entrée en vigueur. A cette occasion précise, le SEM a «adapté» sa stratégie sur le traitement des demandes d'asile. Les priorités sont les suivantes: 1. les procédures Dublin, 2. les procédures accélérées pour les personnes provenant de pays pour lesquels le taux de protection est faible, 3. les procédures accélérées pour les personnes provenant de pays pour lesquels le taux de protection est élevé, 4. les procédures étendues pour les personnes provenant de pays pour lesquels le taux de protection est faible, et 5. les procédures étendues pour les personnes provenant de pays pour lesquels le taux de protection est élevé.

Une telle stratégie a exclusivement pour but de faire avancer le plus rapidement possible le rejet des demandes d'asile et le renvoi des personnes concernées. En plus, on ne voit pas tellement ce qui est nouveau dans tout ça: le SEM traitait déjà avant en priorité les procédures où il s'attendait à une issue négative. Il laisse par contre encore en souffrance toutes les demandes d'asile bien documentées et fondées en détail. Les personnes qui vont certainement obtenir l'asile ou au moins une admission provisoire doivent donc continuer d'attendre des mois et souvent des années.

Avant la votation sur la nouvelle procédure d'asile, le DFJP avait encore promis que les «demandes d'asile manifestement fondées» seraient aussi traitées rapidement. Il devient désormais clair que cette promesse n'avait été qu'un argument servant à faire des voix.

(Pf)

IMPRESSUM

BULLETIN SOLIDARITÉ SANS FRONTIÈRES

Paraît 4 fois par an

Tirage de cette édition

2600 allemand / 600 français

Affirmés par la REMF/FRP

2432 allemand / 499 français

Composition/Graphisme
Simone Kaspar de Pont, Genève

Impression et expédition
selva caro druck ag, Flims Waldhaus

Rédaction
Heiner Busch (Bu), Noémie Christen (Ch), Peter Frei (Pf), Maria Furrer (Fu), Amanda Ioset (io), Maria Winker (Wi)

Traductions
Olivier von Allmen, Marianne Benteli.

Lectorat Sosf

Photos
Claude Braun

Délai rédactionnel pour le prochain numéro
le 18 juillet 2019

Nous nous réservons le droit d'abrégé le courrier des lecteurs

Cotisation 2019 abo inclus
salariés 70.- / couples 100.- / non-salariés 30.- / organisations 120.-

abonnement
individuel 30.- / organisations 50.-

Editrice

Solidarité sans frontières,
Schwanengasse 9, 3011 Berne
(regroupement CAS/MODS)
Tél. 031 311 07 70

sekretariat@sosf.ch

www.sosf.ch

CP 30-13574-6

IBAN CH03 0900 0000 3001 3574 6

BIC POFICHBEXXX

KIOSQUE

PROFILAGE RACIAL ET MOUVEMENTS
D'OPPOSITION

Racisme à la sauce suisse

Les contrôles de police opérés selon des critères raciaux sont monnaie courante en Suisse comme à maints endroits en Europe. Ils ont lieu au vu et au su de tout le monde dans l'espace public, par exemple dans les halls de gare ou dans les supermarchés. Sont concernées les personnes qui, en raison de leur aspect physique, sont considérées globalement comme des « criminels ». Le profilage racial du pouvoir public est examiné dans un ouvrage collectif paru récemment. Une vingtaine de contributions présentent le racisme structurel en Suisse mais mettent aussi en évidence des formes de militantisme contre ce phénomène.

En plus d'articles scientifiques, le livre contient des poèmes, des entretiens et des illustrations, ce qui en rend la lecture intéressante et variée. La problématique est éclairée selon des perspectives très différentes : profilage racial dans le contexte de l'industrie du sexe, du point de vue de « women of colour », le procès de Mohamed Wa Baile, pour n'en nommer que quelques-uns. Nous avons retenu deux contributions en particulier :

Dans son article intitulé « Von der Zigeunerkartei zu den Schweizermachern bis Racial Profiling », Rohit Jain parle de la continuité historique qui construit le « propre » et l'« étranger » en Suisse. La politique anti-tzigane au 19^e siècle ou les règlements antisémites et les spectacles ethniques au début du 20^e siècle contenaient déjà des éléments que l'on retrouve dans la saisie biométrique physiologique et la limitation de la liberté

de mouvement à l'égard de certains groupes de population qui ont dû ensuite aboutir au modèle des travailleurs immigrés dans les années 1950 et 1960, puis de la politique d'asile.

Dans son étude ethnographique, Jana Häberlein a observé les pratiques et méthodes du corps suisse des garde-frontières à Chiasso et en retient que la race est un critère pris en compte. Dans la réalité, la racialisation des personnes décide de manière déterminante qui peut traverser la frontière étatique sans être importuné – autrement dit qui est identifié comme « y étant à sa place » et qui ne l'est précisément pas.

(Fu)

Mohamed Wa Baile, Serena O. Dankwa, Tarek Naguib, Patricia Purtschert, Sarah Schilliger (éd.) :
Racial Profiling – Struktureller Rassismus und antirassistischer Widerstand, Bielefeld (transcript-Verlag) 2019, 336 pages
Version imprimée Euro 29.99 ;
téléchargement gratuit sous <http://bit.ly/2Wjcsjv>

BURNING COUNTRY

Au cœur de la révolution syrienne

La récente traduction française du livre « Burning Country – Au cœur de la révolution syrienne » donne la voix aux révolutionnaires syriens qui se sont soulevés en 2011 contre le régime autoritaire de Bachar al-Assad. À ce soulèvement qui débuta par le soutien aux autres révolutions en cours durant le Printemps Arabe participèrent autant des étudiant·es laïques, les Frères musulmans ainsi que des minorités syriennes telles que les kurdes. Plus qu'un projet politique clair,



Remise du Prix « Alpes ouvertes » de 12 000 francs au 7 de Briançon.

les soulevés de 2011 revendiquaient en premier lieu la liberté et la dignité pour le peuple syrien. Le livre de 350 pages revient sur une tentative de révolution populaire féroce réprimée et suivie d'une guerre civile sangninaire dans laquelle des puissances politiques du monde entier ont placé leurs billes stratégiques.

La première édition anglaise du livre qui date de 2015 a été rééditée en version augmentée en 2018. C'est cette version qui a été traduite par un collectif qui dans sa préface exprime son souhait de diffuser auprès d'un lectorat francophone une histoire contemporaine de la Syrie qui ne réifie pas pour énième fois une image d'une insurrection qui a provoqué le « chaos, les massacres, l'obscurantisme et le néant », mais de valoriser le récit des participant·es de ce mouvement populaire. L'ouvrage qui a été écrit par les deux activistes et blogueur·euse·s Leila Al-Shami et Robin Yassin-Kassab permet ainsi une compréhension profonde et fine d'un conflit complexe, surmédiatisé, instrumentalisé et grossièrement théorisé en Occident : on y apprend l'histoire socio-politique de la Syrie du XX^e et début du XXI^e, les premiers mois révolutionnaires de 2011, la militarisation du conflit, sa professionnalisation et les enjeux autour du déplacement de plus de 11 millions de personnes, dont plus de la moitié sont reconnues comme réfugié·es à l'extérieur du pays. Tour au long de l'ouvrage, les enjeux liés au Kurdistan ou à des questions de genre sont thématiques de manière critique.

La lecture de ce livre en 2019 s'avère atrocement douloureuse. Or, elle nous permet aussi de saisir que même si aujourd'hui la tentative du bouleversement de 2011 a échoué, « la révolution ne s'arrêtera pas, car les révolutionnaires sont des gens de principe. Tant que les révolutionnaires seront vivants, la révolution recommencera encore et encore. Tant qu'Assad restera, la révolution continuera. ».

(Ch)

Al-Shami Leila et Yassin-Kassab Robin, 2019, Burning country : au cœur de la révolution syrienne, traduit par Collectif, Paris, 369 p.

ANNONCE

ClimatePartner[®]
wir drucken klimaneutral

für den wald.

umweltbewusster druck und klimaschutz ist uns ein anliegen.
ihr produkt wird bei uns klimaneutral gedruckt und
auf wunsch mit dem label von climatepartner versehen.
so engagieren auch sie sich für nachhaltigkeit und klimaschutz.

selva caro druck

die kleine druckerei inmitten der natur

rudi dadens 6 7018 flims t 081 911 22 55 mail@selvacaro.ch www.selvacaro.ch

PORTRAIT EDEN UND NAHOM



« Je suis heureuse et je pense à l'avenir ! »

Fin 2017, après une importante mobilisation contre leur renvoi vers l'Italie, Eden et Nahom avaient finalement obtenu le droit de rester en Suisse. Un an et demi après, nous les avons rencontrés à nouveau.

Eden m'accueille dans son appartement, situé dans un quartier d'immeubles du village jurassien de Courrendlin. Elle y vit avec son fils Nahom depuis qu'ils ont quitté le centre de requérants d'asile, il y a un an. Au terme d'un combat de plusieurs années et grâce à une impressionnante mobilisation de la population locale, la petite famille originaire d'Érythrée avait obtenu un permis B alors que les autorités suisses voulaient initialement les renvoyer en Italie.

L'accès à un permis de séjour a changé leur vie. Nahom va très bien, il est joyeux, ses maîtresses d'école disent qu'ils progressent beaucoup. Il joue toujours au foot dans l'équipe de Courrendlin et tout récemment, son rêve s'est réalisé : devenir gardien de but ! Eden aussi se sent plus tranquille, elle peut enfin penser à l'avenir. « Rester ou partir : c'est la question qui tournait toujours dans ma tête avant », se souvient-elle. « Dans des moments comme ça, le cerveau fait un blocage, on ne peut plus rien faire, on ressent une grande fatigue ». Actuellement, elle suit un cours préparatoire de la Croix-Rouge qui lui permettra de commencer une formation d'auxiliaire de santé à partir du mois de septembre. Ce métier, elle l'a choisi parce qu'elle veut aider les autres. Lors de deux stages dans des homes, elle s'est sentie à l'aise avec les personnes âgées, elle aime les écouter raconter des histoires du passé. Madeleine, une amie présente lors de notre entretien (sur la photo ci-dessus avec Eden), la voit parfaitement dans les soins : « Elle a cette douceur, cette attention, elle sait s'adapter aux autres... toutes les qualités qu'il faut pour travailler dans ce domaine. Ce sera aussi rassurant pour elle de travailler en groupe, pour ne pas se sentir seule. »

La solitude... elle guette toujours celles et ceux qui sont loin de leur pays, de leur famille. Après des années de vie collective dans un centre, il faut maintenant s'approprier une nouvelle réalité. Et elle le fait, pas à pas. Suite à la publication d'un article dans le Quotidien Jurassien, une famille a émis le souhait de soutenir Eden et son fils. Ils sont aujourd'hui très proches. Nahom va faire ses devoirs chez eux une fois par semaine, il apprend à s'occuper de leur chien. En cas de problème, Eden peut les appeler, tout comme elle peut le faire avec Madeleine et d'autres amies rencontrées, entre

autres, durant la mobilisation contre son renvoi. La politique d'asile suisse a volé des années précieuses à Eden et Nahom. Aujourd'hui, ils se reconstruisent, avec le soutien de leurs proches, mais cela prend du temps. La peur, par exemple, n'est pas encore complètement partie. « Avant, tous les matins, je me réveillais à 4 heures, je croyais que la police allait arriver », explique-t-elle. « Ça ne part pas d'un coup. Aujourd'hui encore, quand je vois des policiers, ça me fait quelque chose. Nahom a peur d'eux ».

Aux autres personnes qui sont sans permis, Eden conseille de se battre. Et de ne pas rester seules. Elle qui est très croyante, elle prie pour qu'elles aient aussi la chance de pouvoir rester. Madeleine partage cet optimisme : « Ensemble, on peut réaliser beaucoup de choses ». Pour conclure ce portrait, Eden souhaiterait remercier toutes les personnes qui ont, à l'époque, signé la pétition pour la soutenir : « Grâce à vous, je suis là, je suis heureuse, et je pense à l'avenir. » Nous la remercions en retour, car ces luttes nous font grandir ensemble !

(io)

AGENDA

Grève des femmes*

14 juin 2019

Des actions décentralisées dans toute la Suisse !

Plus d'informations : www.gregefeministe2019.ch

La solidarité n'est pas un crime

31 juillet : nouveau délai pour le renvoi des signatures de la pétition

Télécharger la pétition sur : article116.strikingly.com

Réfugié·e·s – éducation, intégration et émancipation

7 septembre 2019 de 9h30 à 17h

Campus Muristalden, Berne
Journée nationale d'étude organisée par Sospf et le SSP

Inscription : <http://bit.ly/2V3jCEc>